



ÉTABLISSEMENT GUILLIoud
ÉLEVAGE N° 38001 · ISÈRE



SAISON 2026

Catalogue Gibier 2026

La chasse au naturel

FAISAN COMMUN · PERDRIX ROUGE · COLVERT · LAPIN DE GARENNE · LIÈVRE

Depuis
1951

Tél. 04 76 38 31 01 · gibis@gibis.fr

www.gibis.fr

LA CHASSE AU NATUREL

Chère cliente, cher client,

L'ouverture de la chasse arrive ! L'équipe GIBIS travaille intensément pour vous.

En hiver la production d'œufs, au printemps les naissances, en été les faisandeaux et perdreaux et en automne les oiseaux adultes. Notre élevage est en pleine production pour pouvoir vous servir du gibier de haute qualité grâce à notre gestion interne de l'œuf jusqu'à l'oiseau adulte.

Nos oiseaux sont nourris dès le premier jour avec des insectes vivants, des vers de farine et des grillons, comme dans la nature, pour le développement de leur instinct sauvage et une meilleure résistance sur vos territoires.

Malgré de fortes hausses de l'ensemble de nos coûts de production, nous avons décidé de limiter l'augmentation de nos tarifs à environ 2 %.

Le conseil que nous pouvons vous donner pour vos commandes 2026 est de privilégier vos remises en nature en début de saison, dès fin juillet, afin de profiter au maximum de la saison de chasse compte tenu du risque de grippe aviaire au début de l'hiver et de réserver au plus tôt votre gibier étant donné la très forte demande.

Nous vous souhaitons une bonne saison de chasse à tous.

Bien cordialement, L'équipe GIBIS

La reproduction : Le couvoir → Les naissances → Les volières

Nous élevons 100 % de nos oiseaux en Isère, de l'œuf à l'âge adulte. Nourrissage aux insectes et céréales.

Garanties & agréments

- GIBIS dispose des agréments vétérinaire, sanitaire et environnemental obligatoires.
- Lors d'un épisode de grippe aviaire, nous avons pu continuer à livrer votre gibier (sous autorisation).
- Le personnel GIBIS dispose du certificat de capacité de gestion d'un élevage et du Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (BPREA), ainsi que de la formation en bien-être animal et bio-sécurité.
- Garantie arrivée vivante.

— 01

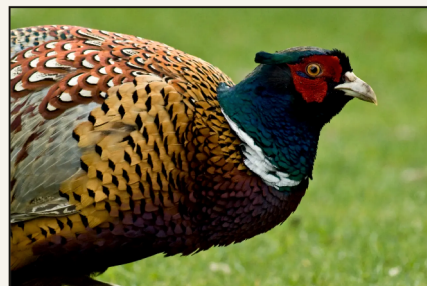
Nos espèces



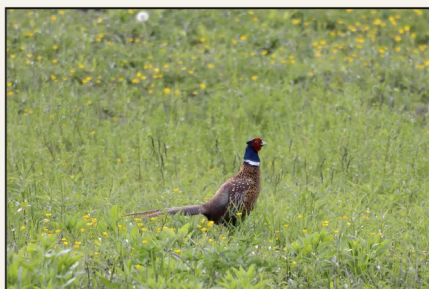
Faisan commun 01
Phasianus colchicus



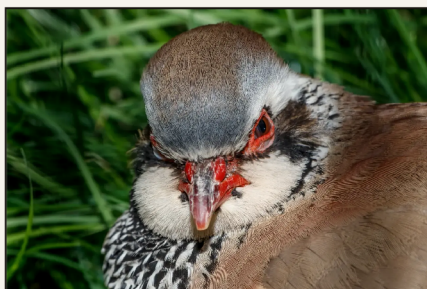
Faisan obscur 02
P. c. var. tenebrosus



Faisan chinois 03
P. c. torquatus



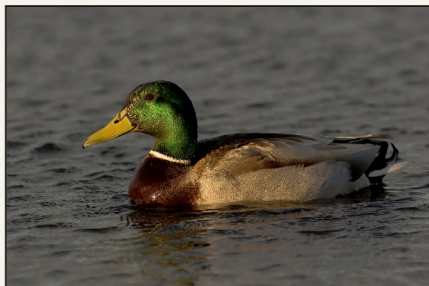
Faisan PUR CHASSE® 04
Souche « de Strauch »



Perdrix rouge 05
Alectoris rufa



Perdrix grise 06
Perdix perdix



Colvert 07
Anas platyrhynchos



Lapin de garenne 08
Oryctolagus cuniculus



Lièvre 09
Lepus europaeus



Élevage familial depuis
1951



100 % élevé en Isère



Agréments vétérinaire &
sanitaire



Gibier bagué sur
demande

— 02

Tarifs — lâchers d'été

01 Le gibier de chasse — Saison 2026, lâchers d'été

Faisandeaux souche commun, croisé US

14 semaines, poules et coqs

*+ 0,55 € par semaine supplémentaire*LA PIÈCE **11,60 €**

Faisandeaux souche PUR CHASSE®

14 semaines, poules et coqs

*+ 0,55 € par semaine supplémentaire*LA PIÈCE **13,50 €**

Colvert élevé sur étang, vacciné

8/10 semaines, prêt au vol — juin / juillet

LA PIÈCE **13,00 €**

Compagnies de perdrix rouges, élevées en grandes volières

Souche pure — 9 sujets de 14 semaines + 1 adulte ex-reproducteur dit « meneur » — 1re semaine d'août

LA COMPAGNIE **102,00 €**

Perdrix rouge de 14 semaines

1re semaine d'août

LA PIÈCE **10,30 €**

Compagnies de perdrix grises, élevées en grandes volières

9 sujets de 14 semaines + 1 adulte ex-reproducteur dit « meneur » — 1re semaine d'août

LA COMPAGNIE **105,00 €**

Perdrix grise de 14/15 semaines

1re semaine d'août

LA PIÈCE **10,60 €**

DEVIS POUR TOUTE COMMANDE

GARANTIE ARRIVÉE VIVANTE

ACOMPTE 30 % À LA COMMANDE

Gibis++ — bon à savoir

- Nous établissons volontiers un devis pour toute commande.
- Aucune perdrix ne sera vendue en dessous de 14 semaines pour assurer de bons résultats.
- Pour les faisandeaux et les compagnies de perdrix, nous conseillons un sac d'aliment à mélanger au blé dans les premiers jours du lâcher.

— 02

Tarifs — gibier de chasse adulte

02 Gibier de chasse adulte

Faisan commun élevé en grandes volières Adulte 20 semaines minimum — 1er choix, 50 % coqs et poules (caisse de 5 pièces)	LA PIÈCE	14,90 €
Faisan commun — coq seul Adulte 20 semaines minimum	LA PIÈCE	16,50 €
Faisan commun — moins de 18 semaines 50 % coqs et poules (caisse de 5 pièces) — livrable uniquement semaines 35-38-41-44	LA PIÈCE	13,80 €
Faisan type obscur élevé en grandes volières Adulte 20 semaines minimum — 1er choix, 50 % coqs et poules (caisse de 5 pièces)	LA PIÈCE	14,90 €
Faisan type croisé US (chinois) élevé en grandes volières Adulte 20 semaines minimum — 1er choix, 50 % coqs et poules (caisse de 5 pièces)	LA PIÈCE	14,90 €
Faisan type croisé US — coq seul Adulte 20 semaines minimum	LA PIÈCE	16,50 €
Faisan PUR CHASSE® élevé en grandes volières Adulte 20 semaines minimum — 1er choix, 50 % coqs et poules (caisse de 5 pièces) — souche et méthode d'élevage spécifiques (voir fiche jointe)	LA PIÈCE	19,00 €
Perdrix rouge élevée en grandes volières Adulte, août à décembre (caisse de 10 pièces)	LA PIÈCE	11,40 €
Perdrix grise élevée en grandes volières Adulte, août à décembre (caisse de 10 pièces)	LA PIÈCE	11,70 €
Colvert élevé sur étang, vacciné Adulte, août	LA PIÈCE	16,50 €

— 02

Tarifs — lapins de garenne & lièvres

03 Lapins de garenne & lièvres

Lapin de garenne — lapereau 2,5 mois Élevé en parc enherbé, vacciné contre le VHD et la myxomatose — de mai à octobre — 50 % de femelles	LA PIÈCE	16,30 €
Lapin de garenne — reproducteurs, le couple De novembre à mai	LE COUPLE	49,50 €
Lapin de garenne — reproducteurs, le trio De novembre à mai	LE TRIO	75,00 €
Lapin de chasse (mâle) De septembre à février	LA PIÈCE	16,30 €
Lièvre de France élevé en parc enherbé Levraut 3-4 mois, prêt au lâcher, 2,5 à 3 kg — juin-juillet — possibilité de livrer en couple	LA PIÈCE	95,00 €
Injection de soluté réhydratant et vitaminé Mis au point par vétérinaire	PAR LIÈVRE	5,00 €
Vaccination VHD sur demande Avec certificat vétérinaire	PAR LIÈVRE	5,00 €

Gibis++ — bon à savoir

- Gibier bagué : 0,60 € pièce (bague + pose).
- Gibier de repeuplement : lièvres d'Europe centrale, capturés à l'état sauvage en Hongrie. Pensez à réserver dès novembre, pour une livraison en décembre 2026 et janvier 2027. Quantité limitée, résultats de reproduction exceptionnels.

FAISAN PUR CHASSE®

Nous sommes fiers de vous présenter le fruit de plusieurs années de recherche et développement. Notre souche de faisans issue « de Strauch », disponible sous l'appellation Faisan PUR CHASSE®. Ce projet illustre notre engagement pour des méthodes d'élevage respectueuses et traditionnelles.

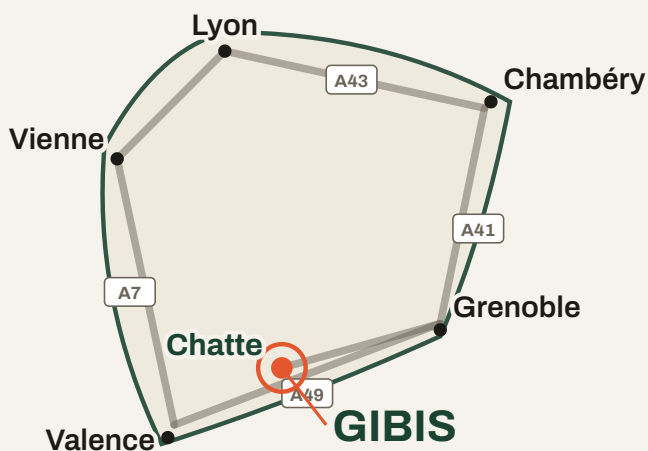
- 01** Reproduction naturelle et autonome : nos faisans se reproduisent sans insémination artificielle, favorisant une production d'œufs naturellement modérée.
- 02** Alimentation instinctive dès la naissance : les poussins sont nourris avec des insectes vivants (vers de farine, grillons, sauterelles), reproduisant leur régime naturel et éveillant leur instinct sauvage.
- 03** Nourrissage diversifié et continu : une alimentation à base de céréales produites localement enrichit leur régime sur plusieurs semaines.
- 04** Élevage en lumière naturelle dès les premiers jours, respectant leur rythme biologique.
- 05** Accès dès la 4e semaine à un parcours extérieur enrichi, semé de sorgho, topinambour, blé et tournesol.
- 06** Volière spacieuse et isolée de plus de 10 000 m² : en 2025, un lot de 2 500 Faisans PUR CHASSE® y a été élevé, dont 40 % de la surface dédiée à des cultures diverses, avec plus de 150 m linéaires de perchoirs en bois.

« FAISAN PUR CHASSE® » est une marque déposée de GIBIS SARL.



— 04

Livraison & garanties



LIVRAISON FRANCE MÉTROPOLITAINE

Repeuplement — lièvres d'Europe centrale

Gibier de repeuplement : lièvres d'Europe centrale, capturés à l'état sauvage en Hongrie. Pensez à réserver dès novembre, pour une livraison en décembre 2026 et janvier 2027. Quantité limitée, résultats de reproduction exceptionnels.

Tél. 04 76 38 31 01 / **Email** gibis@gibis.fr / **Web** www.gibis.fr / 249 Route de Lyon - BP 3, 38160 CHATTE

Conditions générales de vente — Gibier vivant destiné à la chasse

Nos conditions générales de vente figurent ci-dessous en français ; une traduction est disponible sur simple demande.

1. Objet et destination — Les présentes conditions régissent la vente de gibier vivant destiné exclusivement au repeuplement cynégétique et aux lâchers de chasse. Le gibier vendu n'est en aucun cas destiné à la consommation alimentaire directe.

2. Acceptation des conditions — Le fait de passer commande implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente, nonobstant toute clause contraire.

3. Formation de la commande — La commande devient ferme et définitive à réception d'un bon de commande écrit et d'un acompte de 30 % du montant TTC déduit sur la dernière facture de la saison. Le vendeur se réserve le droit de refuser toute commande sans justification. Certaines espèces (notamment lièvres d'importation) nécessitent des réservations anticipées, sans garantie absolue de disponibilité.

4. Prix — variation — révision — Les prix sont exprimés en euros TTC, départ exploitation. Compte tenu de la nature vivante du produit, des fluctuations des coûts d'alimentation/énergie/transport et des conditions climatiques et sanitaires, le vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment jusqu'à la confirmation définitive et d'adapter les quantités livrées.

5. Conditions de règlement — Sauf accord écrit spécifique, le règlement intégral est exigible avant enlèvement ou expédition. Tout retard entraîne des pénalités au taux légal majoré, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement et la suspension des livraisons en cours.

6. Livraison — transport — transfert des risques — Les livraisons sont réalisées soit départ exploitation (enlèvement client), soit via un transporteur spécialisé. Les délais sont indicatifs. Le transfert des risques intervient au départ des animaux de l'exploitation. Le transport d'animaux vivants comporte des aléas incompressibles (stress, conditions climatiques, manipulations, transport) que le client reconnaît accepter.

7. Participation aux frais de transport — Une participation aux frais de transport, en sus du prix de vente, est demandée en fonction du lieu de livraison et de la quantité commandée, précisée lors de la confirmation. Les caisses de transport restent la propriété du vendeur ; toute caisse non rendue est facturée 20 € TTC.

8. Contrôle — réserves — réclamations — Le client doit impérativement contrôler les animaux à réception en présence du transporteur. Toute anomalie doit être inscrite précisément sur le bon de livraison et confirmée dans un délai maximum de 24 heures. À défaut, aucune réclamation ne pourra être recevable.

9. Garantie — limites — Le vendeur garantit uniquement la livraison de gibier vivant au moment de la livraison. Aucune garantie ne s'applique après livraison, en cas de détention/transport secondaire/acclimatation par le client, ni en cas de conditions de lâcher inadaptées. Une tolérance de mortalité liée au transport est admise sans indemnisation sauf accord préalable ; une photo sera demandée.

10. Conditions de lâcher et responsabilité du client — Le client est seul responsable des conditions de réception, de la qualité du biotope, de la densité de lâcher et des conditions climatiques au moment du lâcher. Le vendeur décline toute responsabilité en cas de mauvaise adaptation, dispersion, mortalité post-lâcher ou non-reprise du gibier.

11. Spécificité du gibier sauvage (lièvres) — Les lièvres issus de capture sauvage sont soumis aux conditions climatiques, aux autorisations administratives et aux aléas de capture. Aucune garantie de quantité ni de disponibilité ne peut être donnée.

12. Conditions sanitaires — Les animaux sont livrés conformes aux exigences sanitaires en vigueur. Toute responsabilité du vendeur cesse dès la livraison. Le client est responsable du respect des règles sanitaires locales et des obligations réglementaires de détention et de lâcher.

13. Force majeure — Le vendeur ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure (conditions climatiques extrêmes, épizooties, restrictions administratives, impossibilité de transport, rupture d'approvisionnement). La commande pourra alors être reportée ou annulée et les sommes versées remboursées sans indemnité.

14. Réserve de propriété — Les animaux restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix.

15. Clause pénale — En cas de non-paiement après mise en demeure restée sans effet, une indemnité forfaitaire de 15 % du montant TTC sera exigible, sans préjudice des intérêts de retard.

16. Compétence juridictionnelle — Tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Grenoble, même en cas de pluralité de défendeurs.